

# LE CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DE LYCEES:

Foot, Basket, Volley, Hand, Rugby

## Foot :

15 novembre  
29 novembre  
13 décembre

## Basket, Hand, Volley, Rugby :

17 janvier  
24 janvier  
31 janvier

### CHAMPIONNATS D'ACADEMIE LE 7 mars 2007 à ST BRIEUC (sauf le RUGBY qui se déroule le 14 mars A VANNES)

- Le Championnat par équipes a pour finalité de qualifier une équipe par catégorie et par activité pour représenter le département aux Championnats d'Académie.
- Consulter les règlements sur le site unss22.
- Ce Championnat permet de déboucher sur des phases interrégionales, qualificatives pour le Championnat de France.
- Les équipes qui choisissent ce championnat s'engagent à respecter rigoureusement les règlements UNSS:
  - Production **obligatoire** d'une feuille de match
  - Une équipe ne peut jouer sans avoir présenté au préalable, ses **licences** avec photos.
  - **Surclassement** autorisé uniquement de minimis 2 vers cadets (avec certificat médical présenté sur le terrain).
  - Voir règlement spécifique aux **sections sportives**(participation au chpt excellence)
  - Les **reports de matches** ne peuvent avoir lieu qu'en cas de force majeure
  - Tout report ne peut se faire qu'avec l'accord du SD 22 et à condition que la demande soit commune aux deux établissements, sinon le match est perdu pour l'équipe qui se désiste.
  - Tout match reporté doit être joué **dans la quinzaine qui suit**. Le non respect de cette règle entraîne le forfait automatique des deux équipes.
  - Les réclamations ou litiges, en particulier sur la qualification des joueurs, doivent être portées sur les feuilles de match **avant le début de la rencontre** et **ces feuilles doivent être signées par les deux capitaines avant le départ des équipes**
    - ⇒ Toute rencontre inscrite au calendrier doit aboutir à la **production d'une feuille de match**, indiquant clairement : VICTOIRE, DEFAITE, NUL, FORFAIT, REPORT, RESERVES
- Volley à 4 en Cadets (-tes), à 6 en Juniors/seniors
- Le calendrier favorisera les rencontres en triangulaires (selon le nombre d'équipes engagées)
- Les responsables d'équipes ont **le devoir** de se contacter au plus tard la veille des compétitions afin de confirmer leur participation aux rencontres (un tableau des responsables d'équipes sera diffusé ultérieurement)
- L'équipe qui accueille se charge
  - ⇒ de réserver les salles, d'assurer la sécurité matérielle, d'accueillir les équipes engagées, d'organiser l'arbitrage.
  - ⇒ de communiquer les résultats en complétant **la feuille de rencontre**,
    - ✓ par **fax uniquement au 02 96 79 81 77 avant le Jeudi 12 heures**
  - ⇒ d'expédier les **feuilles de matches** par courrier postal au Service Départemental dès le jeudi